

RAPPORT

DU BUREAU DE DIRECTION AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

Vous voici de nouveau réunis pour procéder à l'élection annuelle des Directeurs, à la réception des rapports du Bureau de Direction et du Secrétaire-Trésorier ainsi qu'à la transaction des autres affaires qui pourraient se présenter devant l'assemblée.

Au commencement de la nouvelle année, le Bureau de Direction a cru utile de vous remettre sous les yeux un tableau abrégé du capital social qui s'est trouvé souscrit à la fin de chaque année financière depuis l'établissement de la Société. Ainsi sans comprendre le capital permanent dont il est question plus loin, le capital souscrit était :

1er avril	1858.....	£10,425	0 0
“ “	1859.....	19,300	0 0
“ “	1860	33,587	10 0
“ “	1861.....	49,075	0 0
“ “	1862.....	59,175	0 0
“ “	1863.....	60,175	0 0
“ “	1864.....	114,112	10 0
“ “	1865.....	139,912	10 0
“ “	1866.....	149,475	0 0

Observons en passant, que c'est dans le cours de l'année 1862-63 que la première classe A s'est éteinte et que notre acte spécial d'incorporation est entré en opération dans le cours de l'année 1863-64 : ces deux circonstances peuvent servir à expliquer la situation relative du capital souscrit pour ces deux années.

Le tableau comparatif ci-dessus et les faits constatés dans le neuvième Rapport Annuel du Secrétaire-Trésorier qui va vous être soumis, vous font voir combien, dans le cours des neuf ans écoulés depuis sa fondation, la Société a pu augmenter ses ressources, multiplier ses opérations et étendre sa sphère d'utilité.

Le but de la Société et les principes d'après lesquels elle fonctionne étant sommairement indiqués dans son acte spécial d'incorporation (26 Victoria, Chap. 28) et amplement exposés